

**CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
DE TUBIZE**



RAPPORT D'ACTIVITES 2019

Maison de Repos et de Soins « Les Bruyères sur Senne »

Table des matières

1. Quelques chiffres	3
1.1. Les recettes	3
1.2. La capacité d'accueil	4
1.3. Liste d'attente	4
1.4. Le personnel employé	4
1.5. Les formations	6
2. Le service offert	6
2.1. Philosophie de travail	6
2.2. L'unité sécurisée (patio)	6
2.3. La cellule nutrition	7
3. Les animations	8
4. Les projets	9
4.1. Formations à l'Humanitude et à la méthode Montessori	9
4.2. Etude organisationnel – service des soins	10
4.3. Accès internet	10
4.4. Equipement du jardin du patio	11
4.5. Air conditionné – stores solaires extérieur patio	11
4.6. Installation de fontaines à eau	11
4.7. Modification du Code Réglementaire Wallon de l'Action Sociale et de la Santé (CRWASS)	12

I. Quelques chiffres

I.1. Les recettes

- Prix d'hébergement appliqué depuis le 15/03/2019 :
 - Chambre à 1 lit aux étages : 44,98 € par jour
 - Chambre à 2 lits aux étages : 42.74€ par jour
 - Chambre à 1 lit au patio : 48.20 € par jour
 - Chambre à 2 lits au patio : 44.98 € par jour

- Prix appliqué aux résidents admis avant le 10 juillet 2010 :

42.74 € par jour + une réduction de 2 € par jour aux résidents hébergés en chambre à 2 lits aux étages. 1 résident paie encore l'ancien prix.

- Suppléments :
 - Redevance télévision (télédistribution, location TV, redevance) : 20 € par mois
 - Redevance location téléphone : 20 € par mois
 - Bouteilles d'eau : 0,75 € par bouteille

Il est important de préciser que la lessive du linge des résidents est comprise dans le prix de la journée.

- Forfait INAMI 2019 : 01/01/2019 au 31/12/2019 : 50,79 € par jour par résident présent.

Prévisions pour le forfait 2020 : 52,55 € par jour par résident présent.

Cette augmentation de forfait s'explique par un taux d'occupation important pendant la période de référence (01/07/2018-30/06/2019) s'élevant à 97,09 % (haute performance du taux d'occupation !). Les résidents avec un profil D et A représentent 34,07 % des résidents. Les résidents avec un profil B, C, CD, D représentent 65,93 % des résidents. On constate une augmentation du nombre de résidents avec une dépendance importante.

En 2014, nous avons investi dans l'achat d'un logiciel performant pour la surveillance INAMI avec les services de consultance qui y sont associés. Le maintien de ce service explique aussi l'évolution du forfait.

- Intervention du CPAS dans les frais d'hébergement des résidents

A la date du 15/11/2019, il n'y a plus d'intervention du CPAS dans les frais d'hébergement. Cela s'explique par le travail de l'assistante sociale qui explore toutes les pistes permettant aux résidents d'obtenir des compléments de revenus (GRAPPA, APA, etc.) et dès lors, d'avoir des revenus suffisants pour faire face aux frais liés à l'hébergement en maison de repos.

1.2. La capacité d'accueil

La capacité totale de la maison de repos : 75 résidents dont 40 MRPA et 35 MRS

Répartition : 18 messieurs et 57 dames

Age moyen des résidents : 86 ans

En 2019 (données arrêtées au 15/11/2019) :

17 nouveaux résidents ont été admis,

17 résidents sont décédés.

1.3. Liste d'attente

Au 15/11/2019, 345 personnes sont inscrites en liste d'attente.

48 personnes sur la liste dite « active »

297 personnes sur la liste dite « passive ». Cela concerne les personnes qui s'inscrivent par sécurité mais ne souhaitent pas rentrer dans l'immédiat.

Répartition des résidents présents selon leur degré d'autonomie au 15/11/2019

En MRPA, par catégorie :	En MRS :
D : 10	B : 17
A : 14	C : 1
B : 4	CD : 17
C : 0	
C'D : 9	
D : 3	

1.4. Le personnel employé

Situation du personnel au 01/11/2019 en Equivalents Temps Plein

Le nombre total d'agents, équivalents temps plein, employés, dans l'institution est de : **65,86 ETP répartis sur 78 agents.**

La Maison de repos encadre aussi 9 personnes sous contrat « article 60 ». Ces personnes sont réparties dans les différents services : 3 au service cuisine centrale, 3 au service polyvalentes et 3 au service soins.

Soit un total de 87 agents.

- Direction : 1 ETP
- Administration, accueil : 1 ETP
- Service social : 3/4 temps
- Equipe technique : 1 ETP
- Brigadière : 1 ETP
- Equipe des auxiliaires techniques (nettoyage, buanderie, hôtellerie) :

14,85 ETP dont 3 agents bénéficiant d'une intervention de l'AWIPH et 3 agents sous contrat « article 60 »

- Equipe de la cuisine centrale : 13 ETP dont 3 agents sous contrat « article 60 » et 1 étudiant CEFA
- Equipe de soins :
 - Une infirmière en chef, MRS : 1 ETP
 - Une infirmière en chef MRPA : 1 ETP

Infirmières :

- 5,55 ETP de jour
- 2,75 ETP de nuit

Aides-soignantes :

- 13,50 ETP aides-soignantes de jours
- 2,25 ETP aides-soignantes de nuit
- 1 ETP, « article 60 » aide-soignant

4 agents « logistiques » sont venus renforcer l'équipe de soins :

- 1 ETP - agent sous contrat MARIBEL
- 0,80 ETP
- 2 ETP - agents sous contrat « article 60 »

- Kinésithérapeutes : 1,08 ETP
 - Ergothérapeute : 0,5 ETP
 - Logopède : 0,33 ETP
- Personnel d'animation : 0,5 ETP
- Organisation service soins :

La MRS est organisée en 3 unités : le patio, le 1^{er} et le 2^{ème} étage.

Ces 3 unités fonctionnent de la même manière, soit :

- 1 infirmier(ère) responsable par unité,
- 1 aide-soignant, responsable par unité.

1.5. Les formations

Deux jours de formation sont obligatoires pour le personnel de soins et de Direction et un jour pour le personnel des autres services.

2. Le service offert

2.1. Philosophie de travail

L'institution poursuit comme objectifs principaux : le maintien de la dignité du résident, la préservation de son autonomie tant physique que psychologique, relationnelle ainsi que le plus grand respect de sa liberté.

Le projet de vie, revu en octobre 2018, décrit, notamment, les modalités et la mise en œuvre de ces objectifs. Il précise comment se déroule l'accueil, les activités mises en place, la participation active des résidents dans les processus décisionnels, la prise en charge des résidents désorientés dans un espace privilégié (le patio), le respect des volontés de fin de vie, y compris les soins palliatifs.

L'institution continue aussi de développer le processus d'implémentation d'une philosophie de travail avec les personnes âgées appelée l'**Humanitude**, entamé en octobre 2010.

Pour rappel, en 2011, 20 agents, répartis en deux groupes de 10, ont suivi sur site une formation de quatre jours.

Cette philosophie analyse les besoins du résident en privilégiant le respect de ce qui fonde son identité « d'un être humain debout ». Celle-ci invite le personnel à ne jamais considérer le résident comme « un corps à prendre en charge mais comme « un être humain dont il y a lieu de prendre soins ». Une réflexion est actuellement en cours à ce sujet.

2.2. L'unité sécurisée (patio)

L'unité sécurisée de la résidence, appelée « **patio** », est une structure de 14 lits, soit 10 chambres individuelles et 2 chambres doubles.

Les personnes accueillies au patio doivent remplir au moins l'une des conditions suivantes : la désorientation, la déambulation incessante, l'agressivité, la mise en danger pour soi ou pour autrui, l'inversion du rythme du sommeil, un comportement fugeur ou autres situations problématiques.

Les objectifs de cette unité :

- Préserver l'autonomie des résidents par un accompagnement soignant et hôtelier individualisé ;
- Respecter la liberté de déambulations ;

- Stimuler les fonctions cognitives au travers des activités de la vie quotidienne, notamment au moment des repas et à travers d'animations spécialement conçues pour les résidents du patio ;
- Apporter un soutien relationnel destiné à la personne ainsi qu'aux aidants.

Afin d'organiser au mieux cette structure sécurisée, il a semblé important pour la Maison de repos de mettre en place une charte reprenant les modalités d'admission, l'acclimatation, l'environnement, l'encadrement et les visites.

Cette charte a été mise en application le 01/12/2018.

2.3. La cellule nutrition

La cellule nutrition, qui réunit l'infirmier référent en nutrition, la logopède en charge de la rééducation des problèmes de déglutition, la diététicienne, le chef de cuisine et le médecin coordinateur, travaille dans le cadre du programme de lutte contre la dénutrition de la personne âgée et se réunit une fois par trimestre.

Les missions principales de la cellule sont la prévention et le dépistage des fausses déglutitions, le suivi régulier du poids des résidents en fonction des pathologies individuelles, la mise en application d'une fiche de liaison nutritionnelle, la formation du personnel sur la dénutrition.

En 2019, en collaboration avec SODEXO, le **Finger Food** (manger avec les doigts) a été mis en place pour certains résidents. Le Finger Food est particulièrement adapté aux stades légers, modérés et modérément sévères de la maladie d'Alzheimer.

Afin de prévenir la dénutrition et d'assurer un équilibre nutritionnel adéquat, le patient souffrant d'Alzheimer doit se voir proposer une alimentation variée, riche en énergie et en protéines, équilibrée en vitamines et sels minéraux.

Le plaisir de la table ne doit pas être négligé et au contraire participer à la qualité de vie et procurer des moments agréables.

Des conditions que le Finger Food réussit à concilier et qui invite l'entourage à s'inscrire comme soutien bienveillant plutôt que comme un soignant aidant ou imposant.

Les avantages du Finger Food :

- le maintien de l'autonomie et de l'estime de soi,
- la limitation du risque de sous-alimentation,
- évite de passer à une nourriture mixée moins attrayante.

3. Les animations

En 2019, SODEXO, en collaboration avec l'équipe « animation », le principe des repas à thèmes a été maintenu :

- Dîner « raclette » : 2 fois par an
- Buffet crêpes à la Chandeleur
- Petits déjeuners « grand Hôtel » : 4 fois par an
- Repas italien, grec
- Repas moules : 2 fois par an
- Animations « Smoothies »

Outre les activités proposées quotidiennement aux résidents par le personnel d'animation ou paramédical (chorale, ateliers « revues de presse », séances de gymnastique douce en groupe, ateliers cuisine, bricolage, couture, tricot, bingo, etc...) de nombreuses animations, fêtes ou voyages rassemblent les résidents, leur famille et leurs amis.

- Animations musicales diverses : plusieurs fois par an
- Fête du carnaval
- Fête de Pâques : une chasse aux œufs avec les enfants d'une école toute proche
- Etc.

Diverses activités lancées depuis 2016 ont été poursuivies cette année encore :

- La pétanque :

La Résidence ne disposant pas d'un terrain extérieur, l'équipe d'animation a créé une piste artificielle pour l'intérieur (tapis vert, balises en bois, matériel adapté pour les personnes en chaise roulante, etc.).

Des tournois sont organisés avec le personnel, avec le Conseil Communal des jeunes de Tubize, les jeunes de la Croix-Rouge, etc.

- Thé dansant à la salle du Centre Culturel de Quenast :

Quatre fois par an, nous organisons une sortie, avec quelques résidents, pour se rendre au thé dansant organisé par la Commune de Rebecq.

- Participation au salon du sport et de la détente et à la fête des aînés.
- Sorties hebdomadaires au marché de Tubize (quand le temps le permet).
- Nombreuses activités intergénérationnelles avec les enfants de différentes écoles de l'entité et les jeunes de l'Eglise protestante.
- Projections de film aux résidents dans la salle du Posti.

Cette année, outre le traditionnel barbecue annuel du mois de juin, les résidents se sont à nouveau rendus en excursion aux étangs de Coeurcq pour une initiation à la pêche tandis que d'autres ont préféré une partie de pétanque.

La préférence des résidents pour le « grand voyage » annuel s'est encore une fois portée sur le Parc Pairi Daiza de Cambron-Casteau. 33 résidents, 12 membres de famille, 4 bénévoles et 11 membres du personnel ont participé à celui-ci. Vu l'enthousiasme pour cette sortie, outre le car avec élévateur, nous avons dû compléter le transport par 1 camionnette de 6 places (CPAS). Ce fut une grande réussite !

Comme chaque année, le 3^{ème} jeudi de novembre, l'institution organise pour tous (résidents et familles, amis), son traditionnel repas « beaujolais nouveau ». Ce repas qui se déroule en soirée permet aux résidents de partager un repas avec leur famille dans une ambiance très conviviale. Plus de 180 personnes participent à ce repas.

Le journal de la Résidence, « l'Echo de la Bruyère », réalisé par la logopède et l'atelier de revue de presse, reprend, notamment, toutes les photos de ces événements. Celui-ci sort une fois par trimestre.

Depuis maintenant sept ans, la Maison de Repos organise un marché de Noël. Celui-ci est ouvert aux résidents, familles, membres du personnel, amis et sympathisants.

Différents stands sont proposés :

- stand de l'artisanat des résidents, vente de biscuits « maison », bonbons, roses de Noël et boudin de Noël,
- stands d'artisanat divers proposés par des intervenants extérieurs (bijoux, chapeaux, foulards, décoration, etc.).

4. Les projets

4.1. Formations à l'Humanitude et à la méthode Montessori

Continuer à développer la prise en soins des résidents selon les principes de l'**Humanitude**.

En complément à ces principes, la maison de repos voudrait se doter de nouveaux outils pour permettre aux personnes âgées, notamment, celles souffrant de troubles cognitifs, de retrouver autonomie, utilité sociale et plaisir d'agir au quotidien.

Une proposition de formation à la méthode Montessori est en cours.

La philosophie de Mme Maria MONTESSORI ne fleurit pas seulement dans les écoles. Sa méthode s'applique désormais au sein des maisons de retraite pour permettre aux personnes âgées, notamment celles souffrant de troubles cognitifs, de retrouver autonomie, utilité sociale et plaisir d'agir au quotidien.

La maison de repos est et doit rester un lieu de vie où on accompagne la santé des gens en mettant en place des espaces de choix, en permettant aux résidents de demeurer en action dans des activités qui font sens pour eux. Cette approche nécessite de revoir les procédures et notamment le questionnaire d'entrée en s'intéressant à la personne.

La méthode ne se veut pas être une solution toute faite, elle vise à proposer des clés de lecture, d'analyse et de compréhension aux accompagnants pour réaliser un accompagnement humain des résidents c'est à dire en permettant à l'humain d'être libre et autonome.

Nos structures actuelles valorisent une forme de dépendance et la renforce. Une réflexion sur la mission de la maison de repos est importante. La formation propose à l'institution de se repenser, de se rendre acteur de l'accompagnement qu'elle propose. L'AVIQ va dans ce sens en incluant dans sa réforme des projets de vie individualisés.

4.2. Etude organisationnel – service des soins

Un diagnostic organisationnel et d'accompagnement du service des soins est en cours de réalisation avec une société extérieure.

Ce diagnostic a plusieurs objectifs :

- une analyse de la charge de travail et de l'organisation sur le terrain,
- une définition des améliorations dans les services à rendre aux « clients »,
- une élaboration de propositions de cycle de travail par catégorie de personnel au sein du service.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'implication des équipes à la réflexion sur les démarches en soins mais aussi dans l'accompagnement de celles-ci aux changements dans la prise en charge des résidents.

Le premier rapport sera, vraisemblablement, présenté dans le courant du mois de décembre 2019.

4.3. Accès internet

Le Wi-Fi est maintenant disponible au rez-de-chaussée de la Résidence. Le projet de l'installation du WI-FI dans tout le bâtiment est toujours en cours d'analyse.

L'apprentissage de l'informatique se poursuit avec les résidents et ces derniers ont également accès à internet via la mise à disposition de deux ordinateurs au sein de la maison de repos.

Dans ce cadre, différentes activités sont proposées :

- Présentation de vidéos sur You tube, de leur chanteur préféré,
- Street view : revoir pour ceux qui le désirent une ancienne adresse,
- Les actualités,
- Le courriel, Skype,
- La gestion de photos,

- Les jeux : le solitaire, les mots cachés,
- L'écriture d'un texte illustré (exemple pour la revue).

4.4. Equipement du jardin du patio

En plus du bel espace pelouse entièrement clôturé disponible à l'arrière de l'espace patio, l'équipe technique du CPAS a réalisé une jolie terrasse pour permettre aux résidents de profiter des beaux jours. Des tables et chaises ont été installées et leur ont permis de prendre les repas, le café à l'extérieur durant l'été.

Projet 2020 : améliorer l'équipement de la terrasse par des bacs de fleurs, des fauteuils de jardin confortables.

4.5. Air conditionné – stores solaires extérieur patio

Afin d'améliorer le confort des résidents lors des fortes chaleurs, un système d'air conditionné (bio climatisation) a été installé dans l'espace commun du rez-de-chaussée lors de l'été 2016.

Pour limiter l'impact des fortes chaleurs au sein du patio, une marquise a été posée dans la cour intérieure. Cette marquise réduit l'apport de chaleur à l'intérieur du bâtiment.

En complément à ces aménagements et vu les très fortes chaleurs de cette année, des bio-climatiseurs portables ont été loués.

Des stores extérieurs ont été installés en 2019 aux fenêtres des chambres les plus exposées aux rayons du soleil.

Projet 2020 : louer des bio climatiseurs de juin à septembre et équiper d'autres chambres de stores extérieurs.

4.6. Installation de fontaines à eau

Depuis 2017, une fontaine à eau est installée dans l'espace commun du rez-de-chaussée. Celle-ci est particulièrement appréciée par les résidents qui n'hésitent pas à venir se servir.

Le personnel est, également, sensibilisé à l'utilisation de cette fontaine.

Projet pour 2020 : équiper les espaces communs des étages et du patio de fontaines à eau complémentaires.

4.7. Modification du Code Réglementaire Wallon de l'Action Sociale et de la Santé (CRWASS)

Un Arrêté du Gouvernement Wallon du 16 mai 2019 a modifié le Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé (CRWASS) en ce qui concerne des dispositions relatives aux aînés. Cet arrêté a été publié au Moniteur belge le 4 novembre 2019.

Vu son entrée en vigueur immédiate, diverses circulaires précisent certaines modifications devant être mises en œuvre rapidement.

- L'âge d'entrée des résidents en maison de repos (minimum 70 ans – dérogations possibles),
- La programmation et les principes de distributions des places MR/MRS/CS/CSJ,
- Les dérogations aux normes relatives aux bâtiments,
- Les obligations relatives aux prix.

L'analyse de ces circulaires et les modifications nécessaires sont en cours.